



SECTION  
DU  
DOUBS

SECTION du Doubs  
**CSAL « Suppressions  
d'emplois » du 20 janvier 2023  
(reconvocation)  
Déclaration Liminaire**

Monsieur le Président,

Nous sommes reconvoqués au sein de ce CSAL pour « échanger » sur les suppressions d'emplois prévues en 2023 dans notre département.

Le nom de l'instance change, la politique de Bercy reste...

Echanger est un bien grand mot pour un CSA local qui s'apparente plus à une chambre d'enregistrement qu'un lieu de débat où les organisations syndicales pourraient remplir leur rôle de représentants des personnels plutôt que de servir de caution morale à la destruction de la DGFIP.

L'annonce des -850 emplois pour 2023 présentée comme « une bonne nouvelle » par le Ministre cache une toute autre réalité.

Ces 850 suppressions d'emplois nettes masquent pour les services locaux une perte nette de moins 1359 emplois orientée majoritairement vers les catégories C et B.

Les redéploiements sont au nombre de 894 emplois.

Cet artefact permet aux Directions de revendiquer un solde positif lors des CSA emplois locaux. Bénéfice pour les uns et pertes pour les autres.

Pour FO-DGFIP, ce stratagème est malhonnête. Le pas est franchi,

Cette politique est donc un auto-financement et non un redéploiement.

Les services démétropolisés devaient initialement être des services de Bercy prévus pour s'installer dans les territoires.

En réalité elle a dissimulée et amplifie encore plus le NRP en démantelant des services locaux.

De plus contrairement à ce qui avait été annoncé, ces services constituent un jeu de dupes pour les usagers et les collectivités locales.

Le service public de proximité tant attendu par nos concitoyens et concitoyennes ne sera pas au rendez vous.

Ces nouvelles suppressions d'emplois viennent s'ajouter au près de 50000 qui ont touché la DGFIP depuis 2002.

Ce CSA local a pour seul but de ventiler les suppressions d'emplois dans les services de la DGFIP du Doubs.

Ces suppressions n'ont bien entendu que des conséquences négatives.

Les effets que ces suppressions d'emplois engendrent :

- Pour nos collègues : toujours plus de stress dû à la charge de travail,
- Pour les usagers : un accueil toujours plus « virtuel » avec fermeture des services de proximité, « tout internet » et plates-formes de contact,,,
- Pour les collectivités locales : la perte d'interlocuteurs de proximité (avec les fermetures de trésoreries) remplacés par des services industrialisés de gestion.

- Pour la sphère fiscale, qui assure le consentement à l'impôt face aux enjeux budgétaires, des services de plus en plus pilotés par le numérique et l'intelligence artificielle, bien loin des problématiques et réalités du terrain, notamment par le contrôle fiscal.

Ce ne sont pas les formations au management « nouveau » qui améliore la situation.

Retour vers le futur ou comment tirer les enseignements de France Télécom /Orange.

Dans le PLF 2023, 2000 emplois temps plein sont supprimés au titre des gains de productivité.

Nous rappelons que nous exerçons une mission de service public qui a pour but la satisfaction de l'intérêt général.

Comment parler de gains de productivité alors que nous ne sommes pas là pour faire gagner de l'argent sur le dos des agents et des usagers mais bien pour rendre un service public de qualité.

Il est inacceptable de considérer que la Direction Générale arrive à des gains de productivité alors qu'une augmentation des charges est réelle.

Au delà de la conscience professionnelle et de l'implication quotidienne des agents de la DGFIP, avec ces suppressions d'emplois constantes (pour rappel la moitié des suppressions d'emplois de fonctionnaires d'État sont ciblées depuis des années dans notre administration), il est impossible de faire toujours plus avec moins d'effectif.

FO-DGFIP vous alerte depuis de nombreuses années sur les conséquences néfastes des réformes qui s'empilent avec dans le même temps des suppressions d'emplois injustifiées au vu des charges de travail.

En conséquence de ce qui vient d'être dit, nous ne pouvons que voter « contre » ce projet.

Les élus FO-DGFIP au CSAL du Doubs

Titulaires :

Marie José PETIT

Laurence DURAFFOURG

François CHATEAU

Suppléants :

Sylvain CLIVIO

Florent MICHEL

Expert :

Eric FLACHON

